



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie et carburants

Question écrite n° 59511

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'outre-mer sur le développement de l'énergie solaire dans nos différentes outre-mer. En effet, nos différents outre-mer sont des lieux privilégiés pour l'implantation de « centrales photovoltaïques », à l'image de plusieurs projets lancés en Martinique. Nos deux départements des Antilles, par leur ensoleillement quasi-continu, pourraient être des sites exceptionnels, exemplaires du développement de notre énergie solaire, et constituer ainsi un réel axe d'économies. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

Le développement des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, est d'un intérêt indéniable pour les départements d'outre-mer. Il doit cependant être intégré dans une démarche de maîtrise de l'énergie et ne pas induire de conflits d'usage des terres agricoles. En outre, la priorité doit être donnée aux énergies non fatales permettant de garantir l'alimentation en continu du réseau en évitant les ruptures (l'injection d'électricité d'origine « fatale », telle l'énergie photovoltaïque, dans le réseau étant à ce titre réglementairement limitée à 30 %) : la géothermie, l'énergie des mers sont ainsi à privilégier, tout comme le développement des technologies de stockage, notamment stockage de l'énergie solaire photovoltaïque. En termes de défiscalisation, le secteur du photovoltaïque est fortement soutenu, avec, sur 2008, 116 dossiers déposés soit 35 % des projets, pour un montant total de 1,597 Md EUR.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59511

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9179

Réponse publiée le : 8 décembre 2009, page 11791